

# SCANI

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée à capital variable

RCS Sens 818 442 535

Groupe Géographique, 89300 Joigny

## **Procès verbal d'absence de prise de décision de l'assemblée générale permanente**

Suite à la publication du bilan moral et du bilan financier de l'année 2020, l'assemblée générale a procédé à un débat, conformément aux statuts, du 12 décembre 2021 au 20 janvier 2022. A l'issue de cette période, l'assemblée générale permanente a été invitée à voter les différentes résolutions proposées à l'issue des débats pendant une période de vote s'étalant du 25 janvier au 6 février 2022.

A la date de clôture du vote, la coopérative comptait 867 membres. La participation s'établit à 138 votants, soit un taux de participation de 15,92 %.

Le faible taux de participation est source d'un grand découragement pour les actifs de la coopérative et nous oblige à procéder à un second vote. Comme nos statuts l'exigent, le vote sera donc relancé pour une nouvelle période d'une semaine. Le quorum de 50 % des membres ne sera pas retenu pour ce second vote.

Le tableau des résultats du vote est annexé au présent procès verbal qui a été établi le 8 février 2022 et signé par les membres des deux conseils qui le souhaitent.

Question	Réponse
<b>L'assemblée générale approuve le bilan moral 2020</b>	Participation : 15,92%. OUI 97,5% NON 0% ABSTENTION 2,5%
<b>L'assemblée générale approuve le bilan financier 2020 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion</b>	Participation : 15,92%. OUI 94,13% NON 0% ABSTENTION 5,87%
<b>L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du résultat 2020 comme suit :</b> ◦ Complément de la réserve légale de 426 € pour la porter à 20 % du capital (6 758 €) ◦ Le solde (7862 €) aux réserves impartageables, les portant à 88702 €	Participation : 15,92%. OUI 95.59% NON 0% ABSTENTION 4.41%
<b>L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillés et chiffrés dans le bilan moral, section 3</b>	Participation : 15,92%. OUI 93,98% NON 0% ABSTENTION 6,02%
<b>L'assemblée générale approuve le lancement des réflexions, travaux et débats pouvant mener ultérieurement à la révision du quorum de 50 %</b>	Participation : 15,92%. OUI 93,54% NON 1,47% ABSTENTION 4,99%
<b>L'assemblée générale approuve le fait que SCANI s'organise pour répondre à des besoins spécifiques non couverts par les offres actuelles tant que cette organisation ne remet pas en cause l'attention aujourd'hui portée aux membres de la coopérative</b>	Participation : 15,92%. OUI 93,69 % NON 1,17% ABSTENTION 5,14%
<b>L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Pascale Doz</b>	Participation : 15,80%. OUI 89,94% NON 2,37% ABSTENTION 7,69%
<b>L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Bruno Spiquel</b>	Participation : 15,92%. OUI 95,59% NON 0% ABSTENTION 4,41%
<b>L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Marc Zugetta</b>	Participation : 15,92%. OUI 95.71% NON 0%, ABSTENTION 4,29%

Question	Réponse
<b>L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat d'Alain Arnault</b>	Participation : 15,92%. OUI 89,42% NON 1,19% ABSTENTION 9,39%
<b>L'assemblée générale donne mandat au cabinet Montiel-Laborde pour effectuer la révision coopérative de SCANI dans les conditions qui nous ont été exposées</b>	Participation : 15,92%. OUI 90,83% NON 1,18% ABSTENTION 7,99%
<b>Dans le cas ou une absence de candidature à la présidence serait constatée, l'assemblée générale autorise expressément Alfred Urban à effectuer un second mandat</b>	Participation : 15,92%. OUI 91,92% NON 1,17% ABSTENTION 6,90%
<b>L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives</b>	Participation : 15,92%. OUI 97,50% NON 0% ABSTENTION 2,50%